

# 30 revendications citoyennes à l'adresse des candidats

Document élaboré par le Forum de la gauche citoyenne, en collaboration avec l'Association pour la démocratie et l'éducation locale et sociale (Adels) et la l'Association pour l'autogestion, l'initiative locale et l'économie sociale (Fondation Ailes).

- Démocratiser la vie publique
- Bâtir une société de plein emploi
- Œuvrer à une constitution citoyenne de l'Europe
- Promouvoir un développement durable

## Qu'est ce que le Forum de la gauche citoyenne ?

Le Forum de la gauche citoyenne s'est constitué, au début de 2001, à partir d'un appel fondateur, qui regroupe des femmes et des hommes de toutes les régions et de toutes les appartenances associatives, syndicales et politiques. Inquiets de la crise de la représentativité politique, qui frappe la France comme tous les autres pays, et de l'absence de projets mobilisateurs émanant des lieux de pouvoir, ils ont décidé de constituer ce réseau permanent de discussions, de propositions et d'actions. Le Forum intervient en partenariat avec les innombrables associations qui militent aujourd'hui pour

plus de citoyenneté dans tous les domaines de la vie publique et à tous les niveaux de décision, du local et du national, jusqu'à l'euro-péen et au mondial. Aujourd'hui, plusieurs centaines de citoyens nous ont rejoint à travers toute la France et commencent à se mettre en place des Forums régionaux, en commençant par les régions Rhône-Alpes, Paca, Limousin...

Si vous désirez participer à la démarche du Forum de la gauche citoyenne, vous trouverez en page 23 les informations nécessaires.

## Pourquoi ces trente revendications ?

### • Pourquoi des revendications ?

Depuis de longues années, les citoyens, à travers d'innombrables réseaux, ont proposé. Mais les responsables politiques ont disposé et, pour l'essentiel, ignoré la plus grande partie de ces propositions. Il ne peut donc plus être question de s'en tenir à cette démarche, malheureusement peu efficace : c'est pourquoi, sans remettre nullement en cause la légitimité conférée par le suffrage universel, les citoyens sont désormais conduits à revendiquer des politiques plus respectueuses de leurs aspirations, à la façon dont les syndicats procèdent dans le domaine économique et social. Ces revendications ne sont pas d'opportunité : elles s'inscrivent dans une démarche permanente, qui est celle de l'ensemble des mouvements sociaux et citoyens, depuis le milieu de la dernière décennie et que l'on retrouve désormais à tous

les niveaux, nationaux, européens ou mondiaux ; locaux, régionaux ou « hexagonaux ».

### • Pourquoi trente ?

Le Forum, lors de sa première année d'existence, a élaboré des textes dans 4 grands domaines (cf. page 3), en attendant de compléter son travail. Dans chacun de ces 4 domaines, de multiples revendications sont apparues. C'est pour faciliter la communication avec le plus grand nombre que nous avons choisi dans cette brochure de ne présenter que trente d'entre elles, qui nous semblaient les plus importantes ou les plus emblématiques de notre démarche. Ce choix est évidemment arbitraire. Mais le lecteur pourra se convaincre qu'elles s'inscrivent dans une cohérence d'ensemble, en se reportant à l'ensemble des textes dont ces revendications sont issues.

Les trente revendications sont regroupées autour de 4 grands thèmes

A - Démocratiser la vie publique

B - Bâtir une société de plein emploi

C - Œuvrer à une constitution citoyenne de l'Europe

D - Promouvoir un développement durable

## 1 Un référendum de démocratisation institutionnelle, dès 2002

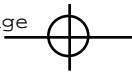
Depuis 1977, les tentatives de prise en compte des aspirations citoyennes se sont heurtées, parfois au manque de conviction de la gauche, et toujours à l'hostilité de la droite, réfugiée au Sénat. Demain, l'ensemble des revendications que nous avançons ne pourra pas davantage aboutir si les candidats de gauche ne s'engagent pas à les inscrire dans le texte d'un référendum de révision constitutionnelle. Pour que cette démarche préalable à une démocratisation d'ensemble réussisse, l'expérience montre que ce référendum doit intervenir dès le début du quinquennat et par la voie de l'article 11, qui évite le veto du Sénat.

## 2 La parité femmes-hommes

Elle est loin d'être réalisée pour toutes les élections et, plus largement, dans tous les centres de décisions publiques et privées. Elle suppose notamment :

- d'étendre le scrutin de liste aux élections parlementaires, départementales et municipales, dans les villes de plus de 2 000 habitants ;
- d'imposer la parité dans tous les exécutifs ;
- d'imposer l'alternance femmes-hommes de 2 en 2, voire de 1 en 1 ;
- d'imposer la parité femmes-hommes dans chacun des groupes représentés au conseil économique et social et dans les comités économiques et sociaux régionaux ;
- d'étendre, en cas de non-respect, les pénalités financières à toutes les élections.

**A - Démocratiser la vie publique**



### **3** Droit de vote et éligibilité de l'ensemble des résidents étrangers

Tout étranger âgé de 18 ans ou plus, résidant régulièrement en France depuis au moins 3 ans à la date des élections, doit être électeur et éligible à l'ensemble des élections territoriales et européennes.

Pour les élections nationales, le débat doit être ouvert.

### **4** Non-cumul des fonctions et des mandats dans l'espace et dans le temps

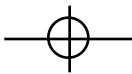
Il faut interdire tout cumul de deux fonctions exécutives, nationales et territoriales, ou de l'une de ces fonctions et d'un mandat parlementaire, national ou européen. Ces interdictions s'appliquent à toute fonction exécutive directe et à toute délégation, sans aucune exception pour les membres du gouvernement.

Il faut également interdire tout cumul des fonctions ou mandats cités ci-dessus, au-delà d'un seul renouvellement consécutif, limitant à 10 ans maximum l'exercice ininterrompu de ces fonctions ou mandats.

### **5** Indépendance de la magistrature

Nous demandons :

- la stricte indépendance du Parquet ;
- le remplacement de l'actuel conseil supérieur de la magistrature par un conseil supérieur de la justice, composé pour 40 % de magistrats, pour 30 % de membres désignés par l'Assemblée nationale, à une très forte majorité (garantissant leur impartialité), et pour 30 % de représentants des associations de droits de l'Homme.



## 6 Pour une démocratie participative locale

La ville, le Pays (ou l'espace local) vit, évolue avec l'ensemble des acteurs qui y habitent, y travaillent... Les institutions doivent être le reflet de cette construction. Des espaces de débat doivent être créés pour permettre, à l'occasion d'un projet ou dans la vie quotidienne d'un territoire (quartier, ville, village, agglomération, Pays...), aux élus, professionnels, habitants/travailleurs - ensemble ou séparément - d'élaborer des points de vue, de les confronter et, collectivement, de trouver des solutions.

**Transformer l'action publique, c'est, dans la diversité des processus et des partenaires en jeu, accepter la coproduction et le partage du pouvoir.**

Pour rendre lisibles et transparentes ces démarches, un document contractuel devra préciser les rôles de chacun

(élus, techniciens, habitants/travailleurs), les outils à disposition (enveloppes de quartier et budget participatif, lieux de débat, outils d'information, de capacitation...), les moyens (financiers, d'expertise...).

Les institutions locales doivent s'adapter à ces nouvelles exigences : territorialisation des services, rapprochement usagers / services publics, développement des réseaux...

**Le bon développement d'une démocratie participative nécessite une réforme des institutions locales : à l'instar du fonctionnement de la collectivité territoriale de Corse ou d'un certain nombre de pays européens, pouvoir délibérant et pouvoir exécutif doivent être séparés dans l'ensemble des collectivités territoriales.**

**La diversité des territoires français doit apparaître dans les institutions locales : la carte des collectivités territoriales doit être adaptée à la réalité des territoires et simplifiée. Un référendum d'initiative citoyenne est organisé dans chaque région pour choisir une liste de collectivités territoriales (départements, Pays, structures intercommunales, communes) qui représentera le mieux la spécificité de chaque région. Le Parlement adoptera l'ensemble.**

## **7** Supprimer les articles de pouvoir personnel et renforcer les droits du Parlement

Mettre fin à une conception monarchique du rôle du président de la République.  
En particulier :

- placer sous le contrôle d'une véritable cour constitutionnelle (élue par tiers par les seuls députés, à une forte majorité qualifiée) l'exercice de l'article 16 (qui donne les pleins pouvoirs au président) et le constat du début et de la fin des « circonstances exceptionnelles » qui justifient sa mise en œuvre ;
- supprimer l'article 9, qui prévoit que le président de la République préside le conseil des ministres ;
- supprimer son contreseing sur les nominations des fonctionnaires ;
- remplacer le droit de grâce par le droit de réouverture d'une procédure judiciaire ;
- limiter son privilège de juridiction aux seuls actes accomplis dans l'exercice de ses fonctions, l'assimilant à l'ensemble des citoyens dans tous les autres cas.

Renforcer les droits du Parlement suppose notamment :

- l'augmentation de la part de l'ordre du jour consacrée aux initiatives parlementaires ;
- le renforcement des pouvoirs de contrôle de la publication et du contenu des décrets et des circulaires fiscales ; la publication régulière de « rapports de suivi » devant les commissions compétentes ; des procédures publiques d'évaluation pluraliste ;
- la procédure budgétaire renouvelée, la « programmation triennale des finances publiques » et les lois de financement de la sécurité sociale doivent être soumises à l'ensemble des dispositions précédentes ;
- un véritable statut de l'opposition.

## 8 Un Parlement plus représentatif

### ○ Pour l'Assemblée nationale

Il convient de mixer les avantages du scrutin proportionnel, qui permet d'assurer la représentation parlementaire de tous les grands courants d'opinion, et du scrutin majoritaire, qui confie la responsabilité finale du choix des parlementaires aux électeurs.

Le plus simple est de confier aux électeurs deux bulletins, pour choisir d'une part la liste représentative d'une orientation politique, d'autre part, une personne. Ce système mixte peut être obtenu, soit par l'introduction d'une dose significative de proportionnelle dans le système actuel, soit par un système à « l'allemande », qui répartit les sièges par moitié entre les deux modes de scrutin.

### ○ Pour le Sénat

Il est urgent de dépasser toutes les tares d'une assemblée de notables (élection au scrutin indirect pour neuf ans ; comportement systématiquement rétrograde de la grande majorité de ses membres) qui contribue fortement à discréditer l'ensemble de la démocratie représentative et interdit la démocratisation des institutions.

Cette nécessité peut être satisfaite, soit par une suppression pure et simple, quitte à renforcer l'obligation de consulter un conseil économique et social renouvelé ; soit par l'élection du Sénat au suffrage universel direct, à la proportionnelle, garantissant strictement la parité, de préférence dans un cadre régional, assurant la représentation des petites régions et de l'Outre-mer.

## **9** Un vrai plein emploi

La décennie à venir doit être celle où, pour la première fois, le droit constitutionnel au travail se concrétisera.

Toute personne en âge de travailler doit, en dehors de courtes périodes de recherche d'un emploi, obtenir un travail qui corresponde à ses choix, quant à la durée de son travail, quant à son statut et quant à son niveau de compétences.

Cette volonté d'assurer la qualité des emplois suppose donc une lutte résolue contre le temps partiel contraint, contre la précarité et contre les déclassements professionnels.

Toute personne doit posséder un droit à la formation permanente.

## **10** La création d'emplois, premier objectif économique

Une création suffisante d'emplois repose sur une croissance forte et régulière. Ceci nécessite au premier chef l'augmentation de la consommation des ménages, notamment des salariés - qui sont de loin les plus nombreux - et des plus pauvres. Cela justifie d'augmenter prioritairement les revenus de ces deux catégories qui sont celles qui affectent la part la plus importante de leurs revenus à la consommation.

Cette croissance devra être redéployée dans le sens d'un développement soutenable, ce qui signifie notamment :

le développement du partage profits-salaires en faveur de ces derniers, notamment par la taxation des profits.

La transformation accrue des profits en investissements.

Le rééquilibrage des tâches domestiques.

Le développement du tiers secteur.

## 11 Éradiquer la pauvreté et relever les *minima* sociaux

Dans les cinq ans à venir, nul ne doit se retrouver en France, au dessous du seuil de pauvreté, défini d'après les critères internationaux.

Pour cela, outre la disparition du travail partiel contraint, il faut procéder chaque année à un relèvement substantiel et régulier des *minima* sociaux. Le financement de ces relèvements (environ 3 milliards d'euro par an) doit être considéré comme prioritaire et diminuer d'autant les baisses d'impôts sur le revenu, qui ne concernent pas les bas revenus et aggravent les inégalités de patrimoine.

Cette volonté de progrès social doit particulièrement s'exercer dans la lutte contre les discriminations au travail que subissent particulièrement les femmes, les immigrés, les salariés en fin de carrière et les handicapés.

## 12 Relever les bas salaires

Il convient d'établir une cohérence entre les augmentations du Smic, dont l'unité doit être reconstituée, et celles des *minima* de branches :

Pour le Smic, une négociation tripartite devrait améliorer la règle d'indexation au PIB, sans interdire la possibilité de coups de pouce, quand une conjoncture ralentie nécessite une relance de la consommation populaire.

Pour les *minima* de branches, ils devraient comporter une clause d'indexation au Smic, pour remédier au scandale permanent qui fait que, dans de nombreuses branches, les *minima* conventionnels sont inférieurs au minimum légal.

## 13 Démocratiser et rénover les relations sociales

La réussite d'une politique économique et sociale est inséparable de la mobilisation des salariés et de leurs organisations. C'est dire si le rôle des acteurs sociaux, et plus généralement de la « société civile », est aussi décisif pour promouvoir une telle société de plein emploi, à tous les niveaux, des entreprises au niveau européen, en passant par le cadre national.

**Rôle respectif des partenaires sociaux et de l'État :** dès lors qu'une question n'est pas considérée d'ordre public, il est préférable qu'elle soit réglée par les intéressés que par l'administration. Elle ne peut cependant être opposable aux non-signataires que si elle a été régulièrement signée par une ou des organisations majoritaires ; quant à la consultation des salariés, elle ne peut clairement se concevoir qu'en appui et non en substitution à la négociation collective. Dans les autres cas, des régulations, à la fois plus équilibrées et plus efficaces, doivent faire l'objet d'accords tripartites entre les syndicats, le patronat et l'État, qu'ils résultent de réunions périodiques ou spécifiques, à chaque fois que le besoin s'en fait sentir.

**Représentativité des partenaires :** la démocratie sociale suppose que la représentativité de chacun se ressource régulièrement par des élections. Pour le patronat, le monopole de fait du Medef devrait laisser la place à une reconnaissance de l'économie publique et sociale ; pour les salariés, il faut souhaiter que l'ensemble du mouvement syndical présente des propositions convergentes, que les pouvoirs publics et le patronat devraient alors entériner.

**Dans les fonctions publiques,** les négociations devraient distinguer deux temps : celui du débat sur les marges de manœuvre qui existent une fois prises en compte les décisions antérieures ou de nature politique ; celui de la ventilation des moyens disponibles entre les effectifs (création et /ou titularisation), les rémunérations, les retraites...

**Des accords-cadres périodiquement renouvelés entre les partenaires sociaux** permettraient tout à la fois de combattre la tendance au « court-termisme », qui consiste à ne traiter que dans l'urgence, et la tendance à l'émiettement, qui interdit de garder une vue d'ensemble de notre politique sociale et des marges d'action dont elle dispose.

## 14 De nouveaux droits pour les travailleurs

Dans l'ensemble des entreprises :

- diffusion à tous les salariés d'informations sur la marche de leur entreprise ;
- reconnaissance d'un droit d'expression directe sur les lieux et temps de travail ;
- droit d'expression et d'information syndicales du privé, aligné sur le secteur public ;
- renforcer les compétences des comités d'entreprise, l'information et la formation de leurs membres ;
- représentation des salariés dans tous les conseils d'administration ou de surveillance.

Plus particulièrement, dans les PME :

- assurer la liberté de constitution des sections syndicales et des délégués syndicaux, sans condition de seuil ;
- créer des instances locales et professionnelles de représentation et de négociation pour les entreprises de moins de 11 salariés ;
- étendre les pouvoirs de la représentation unique du personnel, dans les entreprises de moins de 50 salariés ;
- désignation des délégués syndicaux des PME par les fédérations de branches représentatives.

Primauté de la logique salariale sur la logique patrimoniale :

l'objectif essentiel est de redonner au travail salarié toute sa place dans la société, d'augmenter les salaires, pour favoriser la consommation et le développement économique et social. En aucun cas, l'épargne salariale ne devra contrarier cet objectif.

Droit à la formation tout au long de la vie :

transformer l'actuelle taxe para-fiscale en cotisation sociale, dans le cadre d'une véritable « assurance-formation ».

Démocratisation de la protection sociale :

- mettre en place à tous les niveaux des instances capables de faire prendre en compte les réflexions et les besoins de tous les intéressés ;
- revenir à une représentation prépondérante des salariés, périodiquement élus.

## 15 Développer les services de proximité

Depuis les premiers travaux sur la question (années 60), les services de proximité ont acquis une certaine reconnaissance : réponse à des besoins non ou mal couverts, intérêt pour les populations fragilisées, développement d'emplois, financement mixte... Pourtant, ils sont toujours enfermés dans une logique d'expérimentation.

La généralisation des services de proximité dans les cinq ans à venir, basée sur un système type tickets restaurants, distribués par la Poste et les organismes déjà émetteurs, apportera une pierre importante dans le développement d'une « autre économie » : productrice d'emplois, pérenne, basée sur la reconnaissance de la personne humaine et la solidarité.

## 16 Favoriser le temps choisi

### ○ Par l'éradication du temps partiel contraint.

Il convient de donner aux partenaires sociaux la possibilité de négocier des accords collectifs qui permettent à chaque salarié de choisir sa propre durée du travail et ses propres horaires. La loi venant confirmer ce droit nouveau, tout salarié pourrait effectuer une demande de changement, avec un délai de préavis. Cette demande ne pourrait être refusée que pour des raisons sérieusement motivées et soumises alors à une instance paritaire, devant laquelle la charge de la preuve incomberait à l'employeur.

### ○ Offrir des itinéraires de vie diversifiés.

Pour l'entrée dans la vie active, les jeunes pourront alterner ou mêler les activités de formation avec le travail.

Tout au long de la carrière, développer les congés thématiques (parental, formation, sabbatique).

Pour les quadragénaires, établir dans les entreprises des « plans de deuxième partie de carrière », faisant l'objet d'un suivi personnalisé et d'un droit spécifique à la formation.

Pour les fins de carrière, développer les systèmes de retraite choisie et progressive.

## 17 Réussir l'élargissement de l'Union

Au lieu d'assurer la nécessaire simultanéité de l'approfondissement et de l'élargissement, les quinze ont pratiqué une folle fuite en avant : permettre d'ici 2004 l'entrée de dix pays et réformer l'ensemble des institutions avec la haute ambition de doter l'Union européenne d'une constitution...

Trois mesures d'urgence s'imposent :

○ assurer aux mieux préparés l'adhésion en 2004, donnant ainsi aux autres le signal fort que l'élargissement est effectivement en cours, mais qu'il dépend désormais d'eux-mêmes de faire partie de la deuxième vague ;

○ graduer les exigences vis-à-vis de ces nouveaux membres en référence au « grand marché intérieur », c'est-à-dire à la situation où nous nous trouvons en 1985, tout en assurant la pleine reconnaissance du droit des nouveaux pays à participer au 2<sup>e</sup> pilier, en matière de justice et de police et au 3<sup>e</sup> pilier dans le domaine de la politique extérieure et de sécurité commune ;

○ convenir d'un budget européen qui permette d'exercer véritablement toute la solidarité nécessaire vis-à-vis de l'ensemble des peuples de notre continent.

## 18 Donner toute sa place à une Charte des droits fondamentaux fortement améliorée

Le sens de l'Europe ne peut-être que l'Europe du sens, des significations éthiques et des droits qu'elle revêt pour l'ensemble des citoyens qui la composent, comme vis-à-vis du reste du monde. Ceci pose la question de la place et de la portée de la Charte des droits fondamentaux adoptée à Nice.

La Charte doit être fortement améliorée, dans le sens de la « clause du citoyen le plus favorisé » ; elle doit être étendue dans les domaines des droits économiques, sociaux, culturels et écologiques ; elle doit être intégrée dans la prochaine constitution ; elle doit acquérir une force juridique incontestable, clairement opposable par quiconque, devant n'importe quel tribunal de l'Union.

## 19 Pour une fédération des citoyens, des peuples et des États

L'exigence démocratique d'une telle fédération conduit à imposer le principe d'une « citoyenneté européenne de résidence ». Dès lors :

○ les droits de vote et d'éligibilité aux élections européennes sont garantis à toute personne résidant légalement sur le territoire de l'Union depuis cinq ans. Tout citoyen européen doit pouvoir être candidat dans une autre circonscription que celle où il réside et les listes transnationales sont donc autorisées.

○ Le non-cumul des mandats et des fonctions électives implique que le mandat européen soit exclusif de tout mandat national. De même, toute fonction européenne ne doit être incompatible avec toute autre fonction exécutive dans un pays, qu'elle soit nationale ou locale. Le mode de scrutin, s'il doit aboutir dans chaque pays à une représentation proportionnelle, doit être mis en œuvre suivant des modalités qui rapprochent le plus possible les parlementaires européens des citoyens.

○ Un droit général d'initiatives sera exercé aussi bien par le Parlement et le Conseil que par la Commission, ce qui sera l'équivalent des propositions et des projets de loi, au plan national. De plus, un droit d'initiatives citoyennes sera institué, par lequel un certain pourcentage de citoyens représentant au moins trois pays de l'Union aura le droit de soumettre leurs propositions au Parlement et au Conseil européens, avec l'obligation pour ces derniers d'en débattre et de procéder à un vote dans un délai défini. Cette généralisation du droit d'initiatives implique que la fixation de l'ordre du jour des institutions européennes fasse l'objet d'un partage équitable entre chacune d'entre elles.

## **20** Séparer et équilibrer les pouvoirs

Le pouvoir législatif doit s'exercer, entre le Parlement et le Conseil, sous forme de codécision, qui deviendra la règle de droit commun.

Ce principe de partage du pouvoir entre deux instances montre l'originalité de l'Union européenne, entre une fédération (pouvoir d'une assemblée élue) et une confédération (pouvoir d'une instance inter-gouvernementale).

Au sein du Conseil, il convient d'adopter un principe de double majorité : une majorité d'États représentant la majorité de la population concernée, symbolisant bien le rôle à la fois des États et celui des citoyens. Toute forme d'unanimité ou de veto doit être proscrite, afin d'éviter un risque croissant de paralysie au fur et à mesure de l'élargissement.

Les institutions européennes doivent s'articuler aux institutions de chaque État membre, de telle sorte que les parlements nationaux soient consultés avant les prises de décisions législatives.

La Commission doit remplir tous les droits et devoirs inhérents à un véritable gouvernement : investiture, contrôle et responsabilité devant l'une et l'autre instance législative (Parlement et Conseil). Sans enfermer sa composition dans un carcan, on pourrait admettre durant une période transitoire une représentation minimale pour chaque pays.

Le contrôle de constitutionnalité des textes européens devrait relever d'une cour constitutionnelle, dont les membres seraient choisis conjointement par le Parlement et le Conseil européens à une majorité qualifiée des 4 cinquièmes, de façon à enlever tout caractère partisan à leur désignation.

## **21** Fonder une Europe solidaire

**Pour un vrai budget européen** : pour marquer une véritable solidarité entre toutes les populations constitutives d'une Union élargie et ne pas créer une rivalité entre le Sud et l'Est de notre continent, il faut mettre en œuvre une très forte augmentation du budget européen (aujourd'hui moins de 1,2 % du PIB communautaire) et pour commencer son doublement.

**Pérenniser et renforcer les services publics en Europe et en France est un sujet majeur de la gouvernance économique de l'Union européenne.**

**Harmoniser les règles sociales et fiscales et éviter le dumping dans ces deux domaines.** S'il est vrai que l'ensemble de la zone euro a un devoir de compétitivité à long terme, celui-ci doit s'inscrire dans une stratégie de mieux-disant reposant sur la qualification des personnes et la qualité des biens et services produits, à l'encontre de la stratégie libérale de moins-disant, qui repose sur la baisse indéfinie des coûts salariaux.

## **22** Mettre l'euro au service de l'emploi

La mise en place de l'euro doit avoir pour objectifs la croissance et l'établissement d'une société de plein emploi, aussi bien que la stabilité des prix et la maîtrise des finances publiques. Pour cela, à défaut d'une reconstruction d'ensemble, une régulation plus souple de la demande suppose de redéfinir les objectifs de stabilité des prix de la banque centrale européenne et ceux de l'équilibre des finances publiques du pacte de stabilité, et de mettre ainsi fin à leur interprétation dissymétrique en faveur des thèses monétaristes.

**Les partenaires sociaux doivent participer à la définition d'une politique économique élargie, qui tienne compte du pouvoir d'achat des salariés autant que des coûts de production des entreprises.**

## 23 Élaborer des cahiers de revendications citoyennes

L'élaboration de la première constitution européenne, prévue par le sommet de Bruxelles, ne doit pas être l'affaire des seuls spécialistes, mais celle du plus grand nombre de citoyens européens possible. C'est pourquoi, sans négliger la possibilité d'influencer directement les instances officielles prévues (Convention, Forum), il faut favoriser en amont une démarche pleinement autonome qui débouche sur une véritable mobilisation citoyenne, à travers tout le continent.

Pour rendre cette démarche concrète aux yeux de tous, on peut lui assigner un objectif et un calendrier :

dans les mois à venir, se multiplieront les instances décentralisées et thématiques, organisées par les réseaux les plus divers, sous les formes elles-mêmes les plus variées. Elles déboucheront sur la rédaction de « cahiers de revendications et de propositions », au sens fort du terme, qui signifie notamment que l'action militante pour les faire aboutir ne se termine pas avec leur rédaction, mais ne fait au contraire que commencer avec elle ; à cette fin, toutes les organisations et associations motivées feront immédiatement appel à tous leurs correspondants européens pour leur proposer de se joindre à cette initiative.

Un collège européen de responsables de réseaux se contentera de gérer l'avancée de cet immense débat démocratique, à travers toute l'Europe.

Au mois de janvier et de février 2003, se tiendront des « agoras nationales », chargées de rassembler l'ensemble de ces revendications recueillies dans chaque pays. Dans les deux mois suivants, une mise en forme de l'ensemble sera proposée.

En avril 2003, une « agora européenne » se déroulera par vidéo-conférence, pour aboutir à des « cahiers européens de revendications citoyennes ».

## **24** Organiser en 2003 à l'échelle nationale des « états généraux du développement durable »

Il s'agit de confronter les diverses approches et de développer les synergies entre acteurs citoyens et sociaux.

Un premier objectif consiste à réduire les cloisonnements existants entre les modes de raisonnement des divers acteurs, afin de générer des espaces d'innovation plus efficaces. Car la situation actuelle est loin d'être satisfaisante, chacun demeurant dans son espace de légitimité. Il faut donc permettre un dialogue d'acteurs, aux origines les plus variées : politiques, économistes, fiscalistes, entrepreneurs, experts, acteurs européens, syndicalistes, associatifs...

À partir de cette mise en commun, des convergences d'action devront être dégagées, prenant en compte les trois pôles sur lesquels se fonde la démarche de développement durable (social, économique, environnemental), ainsi que les exigences d'une démocratie délibérative, authentique, structurante d'une citoyenneté active.

## **25** Contribuer à l'amélioration de la qualité du débat public

Par l'organisation de « conférences de citoyens », autour de plusieurs thèmes :

○ le développement durable au niveau territorial, avec deux types de conférences de citoyens au plan national et local : les enjeux de l'organisation de l'espace urbain dans une perspective de développement durable ; les actions de développement durable à l'échelle des Pays, en zone rurale.

○ Les choix de la politique énergétique. À l'échéance d'une cinquantaine d'années, il sera nécessaire de se prémunir contre plusieurs risques majeurs : l'effet de serre, les déchets et accidents nucléaires, l'épuisement des ressources fossiles, les conséquences de l'importance prise par la bio-masse... Un débat autour des scénarios possibles dans la perspective d'un usage raisonné de l'énergie devra faciliter la définition d'une politique maîtrisée et appropriée par les populations.

Les conférences de citoyens ont pour objectif de contribuer à former un jugement public autour d'un thème choisi. Ces conférences sont constituées par un panel de citoyens pris au hasard. Elles sont ensuite engagées dans un processus de formation du jugement, notamment par des auditions (experts, acteurs de la société civile, élus...).

○ Développer les organismes d'expertise réellement indépendants et les associer à des processus d'évaluation démocratique des politiques publiques. Il apparaît aujourd'hui de plus en plus clairement que l'expertise doit être indépendante et contradictoire. Deux conditions qui relèvent apparemment de l'évidence mais sont rarement respectées, tant les habitudes et les solidarités d'intérêts peuvent encore dominer. La récente création d'une agence alimentaire d'expertise indépendante est en ce sens un progrès qui devrait être étendue à d'autres filières. Il n'en reste pas moins que, même pour des organismes de ce type, la vigilance doit être grande : réelle indépendance des professionnels, caractère contradictoire des débats, transparence. Ses travaux devront aider les processus d'évaluation démocratique des politiques publiques impliquant la participation d'acteurs civiques et sociaux indispensables à la pratique de la codécision.

## 26 Mettre en place une fiscalité écologique

La fiscalité écologique vise trois objectifs interdépendants.

Elle traduit dans les faits les principes pollueurs/payeurs.

Elle réintègre dans les prix les coûts que le marché ne sait pas prendre en compte.

Elle oriente les agents économiques vers des comportements plus conformes à l'intérêt général.

« Internaliser les coûts environnementaux » suppose une volonté politique et l'affirmation du rôle de l'État, garant de l'équilibre lié à une croissance durable. Le recours à une fiscalité écologique doit cependant être intégré à une perspective globale, modulée dans le temps, prenant en compte sa faisabilité et son efficacité, appuyée sur une offre alternative réelle. Cette fiscalité trouve sa cohérence dans le cadre d'une harmonisation des politiques environnementales au niveau européen.

## 27 Économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire contribue à la démocratisation de l'économie à partir d'engagements citoyens. Son inscription dans l'espace public, ses liens étroits avec les territoires, en font un point d'appui privilégié pour un développement durable au niveau local.

Affirmer le fondement politique de l'économie sociale et solidaire comme composante d'une économie plurielle alternative à l'économie libérale revient à imaginer et à mettre en œuvre des mesures innovantes pour qu'elle trouve enfin toute sa place : rendre opérant un statut juridique approprié (société coopérative et d'intérêt collectif), créer des outils de proximité (outils bancaires tels que prêts spécifiques, développement des fonds propres, outils d'accompagnement...), créer un dispositif politique et juridique à l'échelle européenne, faciliter le développement de l'économie sociale et solidaire dans une approche alternative de la coopération Nord / Sud.

## **28** Développer les Agendas 21 locaux

Dans ce but, sera organisée une évaluation comparative dans le cadre de l'Union européenne avec la participation de tous les acteurs de la société civile concernés.

Promouvoir des objectifs de développement durable tout en renouvelant la démocratie implique non seulement des principes et des visions prospectives, mais également des pratiques et de l'expérimentation. L'Agenda 21, autrement dit « ce qui doit être fait pour le XXI<sup>e</sup> siècle », traduit l'ensemble des engagements adoptés par une collectivité à moyen terme. Aujourd'hui, un très grand nombre de villes européennes ont ratifié la charte d'Aalborg (1994) et sont engagées dans des Agendas 21 locaux. Une étude comparative de ces réalisations (avancées et échecs) permettra de mieux définir les objectifs et les méthodologies mises en œuvre.

Ces études devront déboucher sur des propositions pour que les programmes européens intègrent davantage le développement durable et son corollaire, le développement d'une démocratie participative, pour qu'à l'échelle locale comme à l'échelle de l'Europe prennent corps des processus de transformation de l'action publique permettant aux populations de prendre part aux décisions.

## **29** Organiser le suivi par l'Assemblée nationale de la mise en œuvre du développement durable à l'échelle nationale et dans ses implications au niveau de l'Union européenne

Il s'agit d'obtenir que l'Assemblée nationale joue pleinement son rôle dans le suivi de la mise en œuvre des politiques de développement durable. La dimension transversale de la démarche devra notamment constituer l'une des préoccupations majeures de ce suivi, de même que le lien à établir dans l'échelle des territoires, du local à l'espace européen.

Sur chacun des grands thèmes, il appartiendra aux rapporteurs des propositions et projets de lois adoptés de conduire une évaluation de la bonne application de ces textes, en commençant par exercer tous les pouvoirs de contrôle du contenu et de la publication des décrets et circulaires d'application.

Chaque année, ils devront présenter un « rapport de suivi » devant les commissions compétentes, en s'appuyant sur leurs pouvoirs d'investigation qui doivent être renforcés.

L'examen de ce rapport devrait prendre la forme d'une audition publique et pluraliste, organisée par la dite commission.

Ces rapports et auditions devraient avoir pour objectifs de rendre publique une évaluation des politiques concernées et de dégager un ensemble de propositions nouvelles inspirées par cette évaluation.

Par ailleurs, dans un souci de transversalité des approches, des débats publics devraient être organisés par une pluralité de commissions compétentes sur un même sujet.

## **30** Promouvoir un développement durable à l'échelle internationale

La France devra agir pour que, dans le respect du protocole de Kyoto et des conclusions de la conférence de Marakech, l'Union européenne tienne ses propres engagements et pèse de tout son poids afin que l'ensemble des pays du monde, y compris les États-Unis, agissent pour préserver les grands équilibres écologiques planétaires.

## Rejoignez le Forum de la gauche citoyenne

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

.....

Profession .....

Email .....

Responsabilité (Politique, associative, syndicale...):

.....

Le montant de l'adhésion est de 15,25 € • 122 € pour l'adhésion de soutien

(Le compte bancaire est en cours de constitution. En attendant, prière de libeller les chèques à l'ordre de Patrick Franjou.)

## Abonnez-vous à *Confluences*

Mensuel du Forum de la gauche citoyenne

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

.....

.....

Email .....

11 numéros par an. Abonnement : 30,50 €

Libellez les chèques à l'ordre de *Confluences*.

Renvoyez à :

Confluences 4, rue Béranger. 75003 Paris.

## Les associations partenaires des 30 revendications

■ Forum de la gauche citoyenne (lire page 2)

■ Association pour la démocratie et l'éducation locale et sociale (Adels). Lieu d'échange et de propositions pour le développement d'initiatives favorisant la démocratie locale, l'Adels est depuis son origine, en 1959, une association indépendante qui capitalise, mutualise et diffuse les initiatives citoyennes locales.

■ Territoires, la revue de la démocratie locale est publiée par l'Adels. Ce mensuel, plate-forme de débats et d'expériences citoyennes, s'adresse aux acteurs locaux qui souhaitent réfléchir à leurs pratiques et à leur engagement local.

■ Fondation Ailes. L'Association pour l'autogestion, l'initiative locale et l'économie sociale, développe une activité d'animation et de réflexion en faveur de l'innovation sociale et politique dans plusieurs directions : la citoyenneté dans ses diverses dimensions, les réformes institutionnelles, le développement durable, la politique économique et sociale, etc...

L'association Ailes édite les cahiers *Devenirs* ainsi qu'une lettre d'information. Co-présidence de Ailes : Pierre Héritier, Jeannette Laot, Dominique Taddei.

Les 30 revendications citoyennes à l'adresse des candidats sont publiées par Territoires.

Directeur de la publication : Bernard Deljarrie

Rédacteur en chef : Nicolas Leblanc

Secrétariat de rédaction : Véronique Berkani

Rédaction : Forum de la gauche citoyenne

Maquette : Cati Grellé

Flashage et impression : imprimerie Corlet, 14110 Condé/Noireau.

N° imprimeur : XXXX

N° commission paritaire : 1106 G 81042

Territoires est membre du syndicat de la presse économique, juridique et politique et de la Fédération nationale de la presse d'information spécialisée.

Tous droits réservés pour tous pays. Reproduction interdite sans autorisation expresse de l'éditeur.

# Les cahiers Devenirs

Des dossiers pour aider à l'innovation sociale et politique

Publications récentes :

- La citoyenneté locale à l'heure du développement durable
- Du côté des retraites
- La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne
- Démocratisation de la vie publique. Enjeux d'une société de plein-emploi (deux textes de réflexion du Forum de la gauche citoyenne)
- Les citoyens créateurs de l'Europe



Liste complète et prix sur demande :

Association AILES  
 17, rue du Château d'Eau - 75010 Paris  
 Tél. : 01 40 03 64 20 - E-mail : ailes@globenet.org



## territoires

la revue de la démocratie locale

► *8 pages d'actualité*

Interviews, débats, portraits, reportages... mais aussi agenda, chroniques... Le cahier 1 de Territoires, c'est tous les mois un regard différent sur l'actualité de la démocratie locale.

► *Un dossier de 40 pages*

Sur un thème, les témoignages et les analyses des acteurs de terrain et des plus grands spécialistes. Un dossier pour donner du sens à l'action et croiser les expériences des territoires.

Promouvoir les initiatives locales de citoyenneté

ABONNEMENT À *TERRITOIRES*  
 Dossier de 40 pages + 8 pages d'actualités  
 1 an = 10 numéros

Particuliers 50,31 €  
 Étudiants et chômeurs 30,49 €  
 Collectivités 68,6 €

Tél. : 01 43 55 40 05 • www.adels.org - ADELS - 108-110, rue Saint-Maur - 75011 Paris